

Info-Parents – Octobre 2025

École du Val-des-Prés



OCTOBRE 2025

- 3 – Application scellant dentaire – 2^e année.
- 6 – Application scellant dentaire – 2e année.
- 7 – Activité Bouge-Go ! La Consigne – Pavillon Ste-Justine.
- 10 – JOURNÉE PÉDAGOGIQUE**
- 13 – CONGÉ « Action de grâce »**
- 15 – 1^{re} Communication**
- 16 – Activité « Volet parent » – Maternelle 4 ans.**
- 24 – Sortie « Arbres en ciel » à Rigaud – Pavillon Sacré-Cœur.
Repas-bénéfice « Subway ».**
- 31 – Halloween.
Repas-bénéfice « Subway ».**

NOVEMBRE 2025

- 1 – Changement d'heure – Recule d'une heure dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre.

Matériel scolaire



Si ce n'est déjà fait, nous vous rappelons que le paiement du matériel scolaire de votre enfant doit obligatoirement être acquitté avant la fin octobre.

Le paiement peut être effectué par Internet via votre institution bancaire à l'aide du numéro de référence ÉCOLE commençant par EC 002 inscrit sur la facture (# différent pour chaque élève) ou par chèque identifié au nom de votre enfant et libellé au nom du CSSTL ou en argent comptant (montant exact) dans une enveloppe identifiée au nom de votre enfant.

Procédure d'ouverture de compte : « [Guide-Mozaik-Portail-parents.pdf \(gouv.qc.ca\)](#) »

Procédure de paiement Internet : « [Procédure paiement Internet-Mozaik.pdf \(gouv.qc.ca\)](#) ».

*** N'hésitez pas à communiquer avec la direction si vous aimeriez prendre une entente de paiement afin d'acquitter votre solde.

Activités éducatives et Sorties scolaires



Dans les prochaines semaines, vous recevrez via le sac d'école de votre enfant un document vous informant des « Activités éducatives et Sorties scolaires » qui auront lieu durant l'année scolaire. Il sera important de retourner le coupon-réponse complété et signer le plus rapidement possible.

La totalité de la facture de ces activités et de ces sorties sera déposée sur votre compte Mozaïk portail parents et devra être acquittée selon les modalités choisies.

***** Prendre note qu'il est de votre responsabilité d'annuler et d'aviser le service de repas chauds lors de sortie.**

Formulaire d'autorisation « Activités scolaires avec risques » – 2025–2026

Afin que votre enfant puisse participer aux différentes sorties scolaires et conformément à la nouvelle politique d'encadrement des activités scolaires avec risques, nous vous demandons de prendre connaissance du formulaire d'autorisation parentale qui vous sera envoyé via le sac d'école de votre enfant et de nous le retourner complété et signé dès demain.

Première Communication

Le mercredi 15 octobre prochain, vous recevrez la « Première communication » officielle du rendement de votre enfant via votre compte Mozaïk portail parents dans la section « Résultats » et « Bulletins ».



Il est très important de prendre connaissance de ce document. Nous vous invitons à communiquer avec l'enseignante de votre enfant si vous avez des questions.

Principes généraux de la planification des évaluations 2025–2026

Dans les prochains jours, sur le site Internet de l'école, nous déposerons les documents destinés aux parents sur la nature et la période des principales évaluations pour l'année scolaire 2025–2026 → [Documents et liens utiles](#).

Prise des présences officielle – 30 septembre 2025

Nous désirons vous informer que le 30 septembre dernier avait lieu la prise de présence officielle du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), et ce, dans toutes les écoles du Québec.

Cette opération a pour but de déterminer le nombre d'élèves inscrits dans chacun des établissements scolaires du Québec afin d'éviter qu'un élève soit inscrit dans plus d'une école.

IMPORTANT : Si votre enfant était absent lors de cette journée, vous recevrez via le sac d'école de votre enfant un formulaire à signer et à dater à l'ENCRE BLEUE attestant la fréquentation de votre enfant à notre école. Il est très important de nous retourner ce formulaire complété le plus rapidement possible. Merci de votre collaboration !

Maladies – Exclusion en milieu scolaire

Veuillez, SVP, prendre connaissance du document en pièce jointe qui nous a été transmis par la Direction de santé publique de la Montérégie concernant les règles d'exclusions en cas de maladie.

Médicaments



Le personnel de l'école peut de façon exceptionnelle et selon la procédure établie par votre médecin ou pharmacien distribuer ou administrer des médicaments prescrits à votre enfant.

Pour ce faire, vous devez obligatoirement remplir et signer le formulaire « Autorisation de distribuer un médicament prescrit » que vous trouverez sur notre site Internet de l'école dans la section « Parents » et « Documents et liens utiles ».

Le médicament doit nous être remis dans le contenant original portant l'étiquette d'ordonnance du pharmacien identifiée au nom de votre enfant.

IMPORTANT : Les médicaments de type « Tylenol », « Advil » ou « Bénadryl » non prescrits ne peuvent pas être distribués.

Habillement – Chaussures – Vêtements de rechange

Comme la température commence à nous jouer des tours, nous vous demandons de prendre le temps de vérifier, ET CE, chaque jour que votre enfant soit vêtu convenablement pour pouvoir apprécier nos sorties à l'extérieur, de même pour les élèves qui doivent attendre le transfert des autobus.

Nous tenons à vous rappeler que tous les élèves doivent avoir deux paires de souliers, une pour l'extérieur et une autre pour l'intérieur.

De plus, il serait souhaité que tous les élèves (surtout les plus jeunes et ceux fréquentant le service de garde) aient des vêtements de rechange en tout temps à l'école. Les vêtements devront être rangés dans un grand sac de congélation ou de tissu bien identifié au nom de l'élève et déposé dans son casier.

*** Aussi, prenez soin de bien identifier tous ses vêtements et son matériel. (Manteau, pantalon, tuque, mitaines, boîte à dîner, etc.)

Merci de votre collaboration !



Thermomètre vestimentaire

***Selon la température ressentie

Manteau, veste ou gros coton ouaté entre 10 °C et 13 °C

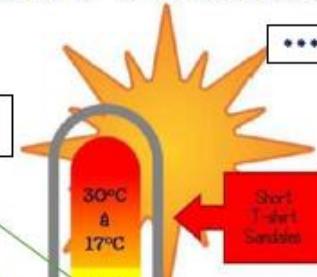
Manches longues entre 13 °C et 16 °C



Manteau/ veste
Sous-vêtements



Salopette
Manteau d'hiver
Tuque
Foulard
Mitaines



Short
T-shirt
Sandales



Manteau obligatoire si température ressentie sous 10 °C



Pantalons
mi-saison



Salopette (obligatoire)
Tuque
Manteau d'hiver
Foulard
Mitaines



Absence – Retard – Changement à l'horaire



Nous souhaitons vous rappeler de bien vouloir téléphoner ou envoyer un courriel à l'école lorsque votre enfant est absent, en retard ou pour tout changement à son horaire en nous indiquant son NOM, son PRÉNOM, son # GROUPE ainsi que la RATSON de son absence.

Prendre note que les élèves sont attendus pour 8 h. tant au préscolaire qu'au primaire.

*****AUCUN CHANGEMENT à l'horaire de votre enfant ne sera autorisé après 11 h.*****

Repas chauds – Service traiteur « Ma solution repas »

Ma solution repas, le service traiteur offre des repas chauds. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet de l'école → [Service alimentaire](#) ou communiquer directement avec eux via courriel chartwillseats.support@compass-canada.com

IMPORTANT :

- Il n'y a pas de four micro-ondes pour faire réchauffer le repas de votre enfant.
- N'oubliez pas d'envoyer des ustensiles à votre enfant, le service des repas chauds n'en fournit plus.
- Vous devez obligatoirement commander directement avec le service de traiteur.
- **Il est de la responsabilité des parents d'annuler les repas de leur enfant lors de sorties et d'activités spéciales.**

Halloween

Nous soulignerons la fête d'Halloween le vendredi 31 octobre prochain. Plus d'informations vous seront envoyées par le biais de l'enseignante de votre enfant.



Circulation dans les trois (3) pavillons du Val-des-Prés



Pour des raisons de sécurité, aucun parent ou visiteur n'est autorisé à circuler dans l'école ou sur la cour d'école sans la permission du secrétariat ou de la direction.

De plus, aucune circulation automobile n'est autorisée sur la cour d'école ET nous vous prions d'être extrêmement prudent et vigilant dans le stationnement. (**MAXIMUM 5 km/h**)

Arrivées / Départs des élèves

- **MARCHEURS** : Pour leur sécurité, les marcheurs doivent obligatoirement arriver et quitter par la porte qui leur sera désignée à cet effet en début d'année, et ce, au signal du surveillant. Le matin, les élèves prenant un transfert d'autobus peuvent arriver seulement à partir de 7 h 40 puisqu'il n'y a pas de surveillance avant cette heure.

***** Avant 7 h 40, il n'y a pas de surveillance et les portes sont verrouillées.**

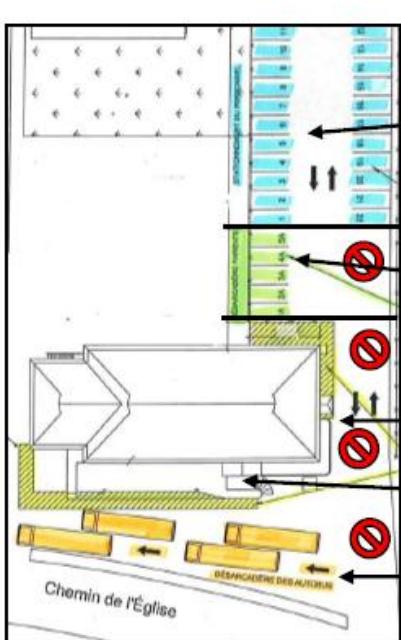
- **TRANSPORT SCOLAIRE** : Pour leur sécurité, les élèves doivent obligatoirement attendre l'arrivée d'un membre du personnel avant de descendre ou d'embarquer dans les autobus scolaires.
- **EN VOITURE** : Pour la sécurité de tous et pour éviter toute congestion de véhicules, vous devez obligatoirement déposer et/ou récupérer votre enfant dans le stationnement attitré à votre pavillon en respectant les zones de stationnement interdit.

De plus, VOUS DEVEZ OBLIGATOIUREMENT SORTIR DE VÉHICULE ET RECONDUIRE votre enfant jusqu'à dans la zone de sécurité. (Cour d'école et/ou à l'intérieur des lignes jaunes).

- **Pavillon Sacré-Cœur** : Stationnement situé à l'arrière de l'école
- **Pavillon Ste-Justine** : Stationnement situé à l'avant de l'école.
- **Pavillon Immaculée-Conception** : Stationnement situé à l'avant de l'école.

ATTENTION : Pour la sécurité de tous, veillez à respecter la limite de vitesse de **5 km/h** sur le terrain des différents pavillons ainsi que les zones de stationnement interdit.

- **STATIONNEMENT / DÉBARCADÈRE – SERVITCE DE GARDE SACRÉ-COEUR**



- ➔ **STATIONNEMENT et ARRÊT interdit en tout temps**
- Stationnement réservé aux membres du personnel
 - Débarcadère des parents (5 places)
* Interdiction de stationner le long de la clôture ou du bâtiment.
 - Entrée du service de garde
 - Entrée principale (secrétariat)
 - Débarcadère des autobus
* Interdiction de stationner en tout temps.



Ressources pour les familles

Dentiste à faible coût

Vous souhaitez voir un dentiste à moindre coût ? Nous vous invitons à consulter leur site Internet afin de connaître les ressources de votre région. (Voir le document « Mon sourire en santé : la fréquence des sucres » en pièce jointe.)

→ [Ressources – Le Projet Bouche B](#)

Répertoire 211

Voici en lien le répertoire des ressources sociocommunautaires de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi que du service téléphonique et WEB 2-1-1. Il s'agit d'une ligne téléphonique ouverte aux citoyens et citoyennes pour les écouter et les diriger vers les bons services sociocommunautaires. Ce service vise à répondre aux besoins non urgents et il est complémentaire aux autres N11 (Urgence-911, Info-Santé-811, services municipaux -311, etc.).

→ [Répertoire des organismes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ♫ 211 Grand Montréal \(211qc.ca\)](#)

Programme « Mieux voir pour réussir »

La Régie de l'assurance maladie du Québec désire partager de l'information sur le programme « Mieux voir pour réussir », qui offre un montant de 300 \$ pour l'achat de lunettes ou de verres de contact à tout enfant de moins de 18 ans. Aussi, les enfants de moins de 18 ans ont droit à un examen de la vue complet par année gratuitement.

Pour en savoir plus sur le programme et pour accéder au formulaire en ligne pour une demande de remboursement, visiter la RAMQ

→ [Lunettes et verres de contact pour les enfants ♫ Régie de l'assurance maladie du Québec \(RAMQ\) \(gouv.qc.ca\)](#)



Pour nous joindre – École du Val-des-Prés

École Sacré-Cœur (Mat. – 1^{re})

1228, ch. de l'Église
St-Polycarpe (QC) J0P 1X0
☎ (450) 267-3454 Poste : 3320
✉ sacre-coeur@csstl.gouv.qc.ca

École Ste-Justine (2^e – 3^e – 4^e)

2753, rue Ste-Anne
Ste-Justine-de-Newton (QC) J0P 1T0
☎ (450) 267-3455 Poste : 3321
✉ stejustine@csstl.gouv.qc.ca

École Immaculée-Conception (5^e – 6^e)

1485, route 340
St-Télesphore (QC) J0P 1Y0
☎ (450) 267-3453 Poste : 3322
✉ iconception@csstl.gouv.qc.ca

Service de garde : ☎ (450) 267-3454 #2

✉ sgarde.sacre-coeur@csstl.gouv.qc.ca

*** Lors d'interurbain, veuillez composer (450) 267-3700, suivi du poste à 4 chiffres mentionné ci-haut.